



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 19 octobre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes  
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet  
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Absente : Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier  
Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

#### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 octobre 2016

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2016

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 octobre 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Adjudication du contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunications P25

4.2 Cessation d'emploi pour les policiers temporaires

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 19 octobre 2016



2016-10-066

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx  
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin  
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-067

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 19 octobre 2016 totalisent un montant de 213 113,99 \$;

**ATTENDU QUE** les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 244 383,03 \$ pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2016;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx  
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 octobre 2016 au montant de 213 113,99 \$.

**D'APPROUVER** les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 septembre au 19 octobre 2016 au montant de 244 383,03 \$.

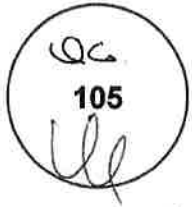
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-068

***Certificat de disponibilité de crédit***

*Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.*

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RADIOCOMMUNICATIONS P25

**CONSIDÉRANT** que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes et de services (Appel d'offres SP2016-009);

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission conforme a été reçue ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour une durée de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, toute convention par laquelle la régie engage son crédit pour une période excédant 5 ans doit être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ACCORDER le contrat pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes et de services à Bell Mobilité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 677 812,80 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2016-009;

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la Régie à signer le contrat à intervenir, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la Régie.

2016-10-069

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.2 CESSATION D'EMPLOI POUR LES POLICIERS TEMPORAIRES

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE les emplois à titre de policiers temporaires pour messieurs Guillaume Belisle, Nicolas Boivin, Marc-Antoine Duchaine, Yann Lebrun, Maxime Valiquette et mesdames Mélodie Bujold, Pascale L. Lamirande, Marie-Pierre Sigouin et Andria Weber vont prendre fin le 22 octobre 2016.

2016-10-070

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QU'à 19h41, la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-10-071

Monsieur Denis Gravel  
Président

Monsieur Yvon Lemelin  
Secrétaire-trésorier